

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 6 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation 31 mai 2023
Date de publication 8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Pascale PETIT à Karine VERVISCH, Régis RENARD à Philippe BORDE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : **18_06062023**

N°18 : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE RUE DU GENERAL DE GAULLE
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Monsieur le Maire fait part de l'opportunité pour la commune d'acquérir l'immeuble sis 21 rue du Général de Gaulle. Cet immeuble d'une surface de 1 221.50 m² sur un terrain de 3 309 m² doté de parkings est idéalement situé à proximité du centre-ville commercial et de la gare. Il est par ailleurs, situé dans le périmètre PVD/ORT identifié comme prioritaire dans le cadre de la stratégie de revitalisation de la commune.

Il présente également l'avantage de posséder plusieurs entrées indépendantes et est facilement modulable offrant ainsi de nombreuses perspectives d'implantations d'activités que ce soit dans le domaine économique, culturel, de loisirs...

Il est précisé que cette acquisition rentre dans le programme du conseil départemental d'aide à l'acquisition de réserves foncières qui consiste à subventionner à hauteur de 50% les frais acquisitions de réserves foncières (acquisition du bien et frais de notaires).

Vu l'évaluation des domaines en date du 3 avril 2023,

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilités du 30 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chèvre)

- **APPROUVE** l'acquisition de l'immeuble sis 21 rue du Général De Gaulle (parcelles cadastrales AO 120, 121, 122 et 592) pour un montant de 260 000 € (deux cents soixante mille euros) honoraires de l'agence immobilière inclus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette acquisition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide à l'acquisition de réserves foncières auprès du Conseil Départemental de l'Aube.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

11



.....Simone.....DEVAUX....., secrétaire de séance

Simone Devaux